

## LE MODÈLE IDÉALISÉ DES COMMUNAUTÉS D'ENFANTS À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ FRANÇAISE, 1948-1955

Mathias Gardet

Université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis  
Département Sciences de l'Éducation  
2 rue de la Liberté  
93526 Saint-Denis cedex  
France  
m.gardet@noos.fr

---

**Mots-clés :** communauté d'enfants, self-government, utopie pédagogique, enfants victimes de la guerre

### **Résumé.**

*Cette communication vise plus particulièrement à mettre en évidence le décalage entre la fondation d'une Fédération internationale des communautés d'enfants (FICE) en 1948 à Trogen dans l'élan de la reconstruction et la mise en place de son antenne française : l'Association nationale des communautés d'enfants (ANCE). Alors que la FICE semble porter un modèle pédagogique de prise en charge collective des enfants avec une participation active de ces derniers ; l'ANCE, en cherchant à recenser et à coordonner les initiatives au niveau national, se confronte aux problèmes de la définition idéalisée à Trogen et la réalité du terrain qui n'offre pas toujours les correspondances voulues. La République d'enfants de « Moulin-Vieux » par Levaldens (Isère), fondée en 1944 par l'instituteur Henri Julien et sa femme Henriette et le centre de rééducation de Ker Goat fondé par un jeune chef scout en 1940 sont les exemples antinomyques de ce grand écart.*

---

### **1. Un idéal concerté en guise de réparation**

Dans l'élan de l'après Seconde Guerre mondiale s'affirme un mouvement pacifiste mais aussi surtout l'urgence de la reconstruction. En l'espace de quelques années de nombreux organismes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales se mettent en place, dressant un bilan catastrophiste des dévastations commises dans les pays qui ont été le théâtre des conflits armés. Le nombre d'enfants victimes : orphelins, réfugiés, déplacés, déportés, sans foyer, vagabonds... est dénoncé comme étant d'une amplitude alarmante et devient une des priorités des politiques d'entraide internationale. L'Administration des nations unies pour les secours et la reconstruction (l'UNRRA), le Fonds international du secours à l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale des réfugiés (OIR), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Bureau international de l'éducation (BIE), le Conseil international provisoire pour le relèvement de l'éducation (TICER), l'Union internationale de protection de l'enfance (UIPE), les Semaines d'études pour l'enfance victime de la guerre (SEPEG) interpellent ainsi la communauté internationale, dans leurs congrès et à force de rapports et de déclarations, pour qu'elle vienne en aide à ces milliers d'enfants dont les traumatismes subis risqueraient de compromettre l'avenir de la paix et de la reconstruction.

Il ne s'agit pas seulement de leur apporter des secours matériels et alimentaires de première nécessité, mais d'une dette morale, d'un désir de faire acte de réparation<sup>1</sup>, en cherchant

---

<sup>1</sup>. Comme cela avait été le cas à la fin de la Première Guerre mondiale pour les pupilles de la Nation qui ne pouvaient être assimilés à de simples orphelins pris en charge par l'Assistance publique. Faron O. (2001).

symboliquement à leur inculquer un nouvel esprit de compréhension internationale par le biais d'une prise en charge éducative exemplaire. C'est dans ce cadre là que l'UNESCO décide lors de la deuxième session de sa conférence générale, réunie à Mexico en novembre 1947, d'élaborer un plan d'études et de travail concernant les problèmes que pose l'éducation des enfants ayant souffert de la guerre, de demander à des experts de divers pays des études et des rapports circonstanciés et de recenser les expériences les plus concluantes entreprises dans ce domaine. Après avoir lancé des invitations tout azimuts auprès des ministères européens de l'éducation et des personnalités reconnues de divers mouvements pédagogiques, elle finit par établir une liste d'invités qu'elle convoque à une première conférence internationale à Trogen dans les montagnes suisses du canton d'Appenzell du 5 au 10 juillet 1948. Un compte-rendu des travaux est remis en forme par le Dr Thérèse Brosse, chargé du programme de l'enfant victime de la guerre au département de l'éducation de l'UNESCO, dans une brochure diffusée à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires et publiée en plusieurs langues l'année suivante sous le titre de « Enfants sans foyers »<sup>2</sup>.

Le modèle qui semble emporter tous les suffrages est celui du village d'enfants rebaptisé à l'issue de la conférence « communauté d'enfants ». Comme tendent à le démontrer les quinze exposés de terrain présentés par les délégués de ces expériences tant en Belgique, en France, en Hongrie, en Italie qu'aux Pays-Bas, il s'agirait pour la plupart d'entre elles de collectivités improvisées durant la guerre pour accueillir et éduquer tant bien que mal les enfants en déshérence ou menacés de persécution ainsi que l'expose le docteur Marie Meierhofer, chef des travaux médicaux et psychologique du village Pestalozzi de Trogen :

« Toutes les familles de nos enfants ont été disloquées par la guerre. Après la mort de leurs parents la plupart de nos enfants ont passé de main en main. Une partie d'entre eux a été d'abord laissée à elle-même et presque tous ont connu l'abandon, la fuite, les bombardements, la faim et la misère. Certains des enfants de Varsovie ont combattu lors de l'insurrection. Tous ont été témoins de batailles, d'exécutions ou ont fait eux-mêmes le coup de feu ; deux d'entre eux ont assisté à l'exécution de leurs parents et l'un a été blessé à cette occasion. Un jeune, recueilli à Hambourg, venait de Prusse orientale. Pendant qu'il fuyait, il a vu tomber du train sa grand-mère, seul membre de sa famille qui lui restait encore »<sup>3</sup>.

Les références aux grands pédagogues figurant dans le panthéon du mouvement de l'éducation nouvelle (Decroly, Montessori, Pestalozzi, Piaget...) et aux méthodes dites d'éducation modernes (en particulier le *self-government* et la République d'enfants), compensent la précarité, pour ne pas dire la misère, des moyens déployés par ces communautés. L'instinct de survie qui avait conduit les enfants à se regrouper en bandes avec leurs propres règles et hiérarchie, le peu de personnels formés et disponibles pour les encadrer sont ainsi transcendés à travers ces expériences pour devenir un modèle sous forme de mini sociétés autonomes, pratiquement autogérées par les enfants et régulées par quelques adultes bienveillants qui les maintiennent sur le droit chemin. La similitude considérée comme troublante des méthodes employées, le même « esprit pédagogique qui les anime » et les encouragements prodigués par les représentants de l'UNESCO à la conférence de Trogen conduisent les participants à fonder le dernier jour une Fédération internationale des communautés d'enfants (la FICE), dont les statuts reflètent cet unanimité apparent autour du modèle-type de la communauté d'enfants avec la définition commune qui insiste sur la participation active des enfants.

Il est décidé de plus d'organiser en juillet de l'année suivante, un camp international, où ce seraient les enfants d'une des communautés qui inviteraient des représentants des autres pour partager ensemble leur nouvelle façon de vivre, aucun adulte ne devant y être admis. Le choix porté sur la République d'enfants française de Moulin-Vieux créée entre 1944 et 1946 par un couple d'instituteur dans l'Isère se veut représentatif de cette philosophie de la prise en charge. Les

---

<sup>2</sup> Brosse, T. (1949).

<sup>3</sup> Marie Meierhofer, « Premières expériences médico-psychologiques au village d'enfants Pestalozzi à Trogen », UNESCO /ED/Conf.1/20

très nombreux rapports et publications produits ou patronnés par l'UNESCO durant les années 1948-1950 se font l'écho de la conférence de Trogen et des communautés qui y étaient représentées. La revue *Impetus* (qui succède à la *Reconstruction Newsletter*) fait ainsi sa couverture en 1949 sur une photo de gamin avec la légende « *He governs himself* », tandis que sa quatrième de couverture représente une ronde joyeuse d'adolescents d'une des communautés avec pour commentaire : « *International conference teen-age style* », l'intérieur du numéro proposant un reportage photographique de 7 pages très louangeur sur Moulin-Vieux, ainsi qu'une carte de l'Europe montrant l'emplacement des autres communautés d'enfants existantes<sup>4</sup>. Le *Courrier de l'UNESCO*, dès son n° 2 de mars 1948, consacre une large rubrique sur l'éducation de l'enfance victime de la guerre en insistant déjà sur l'intérêt des villages d'enfants, puis dans pratiquement chacun des numéros suivants se fait le porte-parole de la FICE tout en présentant successivement une communauté d'enfants différente. En 1950, encore sous l'égide de l'UNESCO, un film de propagande est produit par la Suisse vantant la force rédemptrice de ces collectifs d'enfants ; les rares adultes présents apparaissent en retrait, toujours dans ce rôle de bon pasteur, laissant le plus d'initiative possible aux petits pensionnaires que l'on voit mener tambour battant des réunions-programme, procéder à des votes et organiser leurs activités<sup>5</sup>.

## 2. Un unanimité de façade

Un compte rendu plus détaillé et fidèle des débats menés lors de la conférence internationale de Trogen, figurant dans un document interne de l'UNESCO<sup>6</sup>, montre cependant que la notion même de communauté d'enfants ne tenait pas lieu d'évidence. Bernard Drzewieski, chef de la section de reconstruction de l'UNESCO et un des principaux artisans avec Thérèse Brosse de la rencontre de Trogen, demande ainsi aux participants, dès l'ouverture de la première séance, de se prononcer à la fin de leurs travaux sur deux questions :

« a) Qu'est-ce qu'un village d'enfants ? Diverses institutions de caractère tout à fait différent de celles imaginées par les créateurs des premiers villages d'enfants, ont emprunté précisément le nom de "village d'enfants". [...] ; b) Quelles sont les qualités requises aux organisateurs et éducateurs d'un village d'enfants ? Les villages d'enfants sont parfois considérés comme des institutions de charité, au sens péjoratif du terme, et les personnes qui y travaillent comme éducateurs ne sont nullement qualifiées pour en prendre la responsabilité... »

Bien que pour sa part il soit tout à fait partisan de la formule, il précise par ailleurs que « les enfants ne peuvent pas rester toute leur vie dans une communauté artificielle » et qu'« il s'agit de les réadapter à une vie normale ». Loin de soulever des protestations, ces propositions provoquent des discussions animées mettant en relief les divergences parfois profondes des conceptions en la matière. Les quinze exposés d'expériences de terrain, qui suivent la séance inaugurale, révèlent ainsi que l'idée même de participation des enfants à la vie de la communauté peut se décliner de façon fort différente. Pour les uns elle doit être totale : l'instituteur Henri Julien, directeur de la République d'enfants de Moulin Vieux dans l'Isère (fondée en 1944), propose ainsi que toutes les responsabilités collectives soient assurées par les enfants qui ont les pleins pouvoirs en élisant parmi eux un « syndicat » ; il affirme qu'il n'y a aucune place pour l'administration par des adultes qui doivent se limiter à une surveillance attentive et discrète. Il en va de même pour Don Antonio Rivolta, fondateur du « Villaggio del fanciullo » de Santa Marinella (fondé en 1944-1945 à Civita Vecchia, Italie), un maire et des adjoints étant élus tous les mois parmi les 110 enfants du village et une monnaie intérieure, « le mérite », étant instituée. Pour d'autres, la participation est partagée : le Dr Annamaria Princigalli, directrice de la communauté de la renaissance pour orphelins de guerre (créé en 1945 à Milan et transféré à Novara en 1947) évoque par exemple que si l'administration des écoles est laissée aux enfants en revanche, en cas d'erreurs, des tribunaux mixtes d'adultes et d'enfants sont constitués et appelés à se prononcer cas par cas. Pour d'autres

<sup>4</sup> *Impetus*, vol. III, n°8-9, septembre-octobre 1949, Paris, UNESCO

<sup>5</sup> *Everybody's child*, Swiss cultural film, Zurich, 1950, documentaire de 20 minutes avec le label UNESCO.

<sup>6</sup> *Conférence de directeurs des villages d'enfants*, UNESCO /ED/Conf.1/SR.1, 75 p.

encore, cette participation est fortement contestée : le Dr Robert Préaut, directeur du Hameau-école de l'Île de France à Longueuil-Annel (Oise, fondé en 1945) souligne que son village est plus un village pour enfants qu'un village d'enfants, « un village normal comportant la proportion habituelle d'adultes ». Il formule par ailleurs des critiques sévères sur le système des communautés, affirmant que faire jouer les enfants à être des adultes est un système artificiel, que les activités qui sont censées être dirigées par les enfants le sont en fait souvent par les éducateurs et qu'il y a menace de désordre et d'anarchie. Pour beaucoup enfin, la participation des enfants est plus une déclaration de principe qu'une réalité de terrain, c'est le cas même du village Pestalozzi de Trogen, qui fait pourtant figure de prototype de la communauté. Bien que son directeur pédagogique, Arthur Bill, rédige un article au titre prometteur « *self-government and community* » dans une revue anglaise d'éducation nouvelle<sup>7</sup>, le contenu même du texte révèle une organisation entièrement pilotée dans chaque maison par un couple d'adultes et des enseignants, il précise d'ailleurs en fin d'article que le système de *self-government* n'est pas encore institué au niveau du village et que c'est tout juste si, au sein des maisons, un espace est ouvert pour la discussion avec les enfants.

Les débats d'experts psycho-pédagogues, qui succèdent aux présentations monographiques de villages d'enfants, s'avèrent tout aussi ambivalents sur la question. Un grand nombre d'entre eux souligne le problème des carences affectives dont souffrent la majorité des enfants recueillis et regrettent qu'il ne soit pas possible, comme cela est pratiqué en Angleterre et en Suède, de trouver suffisamment de familles d'accueil pour les prendre en charge. Les villages d'enfants apparaissent ainsi presque comme un pis-aller ou comme étant réservés aux enfants les plus difficiles, que ne sauraient gérer dans leurs foyers des familles adoptives. Outre la problématique de la suppléance familiale est questionné à plusieurs reprises le risque de créer un environnement contrefait, quasi autarcique, qui rendrait par la suite d'autant plus difficile la réintégration des enfants dans leur milieu ou pays d'origine. C'est la position adoptée par exemple par le professeur André Rey de l'Institut des sciences de l'éducation de Genève qui s'inquiète du côté protectionniste des villages d'enfants ; ces derniers n'ayant aucun souci économique seraient mal préparés à affronter leur avenir :

« Tous les enfants qui vivent dans des collectivités quelque peu artificielles, dont il est question ici, ont en commun certaines caractéristiques mentales : tendance à l'introspection, à l'envie, propension à trouver des excuses à tous leurs échecs et compréhension insuffisante des conditions économiques de la vie et de la nécessité pour chacun de gagner sa vie. »

Il préconise donc de les préparer au plus vite à une formation professionnelle et de les envoyer, chaque fois que c'est possible, en dehors du village faire leur apprentissage. Plutôt que de chercher à développer la capacité d'autogestion des enfants, il conseille de s'intéresser tout spécialement à la formation des éducateurs qui les encadreront. Il insiste en particulier sur le rôle d'initiateur, de conseiller et de confident que ces derniers doivent jouer auprès des nouveaux arrivants. Il précise par ailleurs qu'un certain nombre de ces enfants, présentant des troubles psychiques graves, relèvent de la psychiatrie et non de la seule bonne volonté des fondateurs de communautés.

Étant donnés les désaccords exprimés sur la marge de manœuvre à laisser aux enfants et même sur le modèle du village ou de la République d'enfants – les participants à la conférence de Trogen préférant finalement adopter le terme de communautés d'enfants considéré comme moins restrictif – les motions votées autour des statuts de la FICE peuvent apparaître contradictoires. La définition de « communauté d'enfants » semble en effet avoir été votée sans restriction et plus surprenant encore, le président désigné à l'unanimité de la FICE n'est autre que le Dr Robert Préaut, un des plus critiques et des plus éloignés dans la pratique du modèle énoncé. Pour saisir ce grand écart, il faut sans doute revenir à l'esprit très particulier de cette courte période de l'immédiat après-guerre, imprégnée d'une dimension de dédouanement, de la force du désir de réparation, quitte à se contenter de déclarations et d'actes symboliques. Face à l'ampleur du désastre et à la souffrance

---

<sup>7</sup> Bill A. (1948).

vécue par ces enfants – que les participants à la conférence désignent comme crime contre l'humanité –, en vue de leur nombre aussi, il ne saurait être question des les intégrer dans les structures traditionnelles pour l'enfance malheureuse ou délinquante, même si l'on perçoit en toile de fond les mêmes peurs face à leurs comportements et aux risques de déviance qu'ils représentent. Robert Préaut lui-même, malgré les réserves et les critiques exprimées, n'hésite pas à moduler l'efficacité des méthodes psycho-pédagogiques, dont il est le fervent défenseur, pour enfourcher à son tour le cheval de bataille de l'éducation nouvelle qui lui est pourtant moins familière :

« La grande tâche de l'éducation nouvelle, à l'heure actuelle, est de rendre espoir aux jeunes qui ont si cruellement souffert pendant la guerre et pour parvenir à cette fin l'une des meilleures méthodes est peut-être d'encourager l'activité créatrice. »

La définition adoptée à Trogen fait cependant figure d'un fragile compromis ainsi que le montre la longue circulaire envoyée par le comité de direction de la FICE à tous ses membres à la suite de sa réunion les 20-21 juin 1949 à la Maison de l'UNESCO à Paris. Le texte de plusieurs pages se présente ainsi comme un commentaire pour éclaircir l'article II(I) des statuts, « car il y a sur ce point des divergences entre les membres de la FICE ». La pierre d'achoppement étant de « savoir jusqu'à quel point les adultes doivent intervenir dans l'évolution des enfants et dans quelle mesure ceux-ci peuvent s'éduquer eux-mêmes et mutuellement ». Force est alors d'accepter « que les communautés des différents pays qui s'affilient à la FICE, manifestent de grandes différences dans leurs conceptions d'éducation et dans les méthodes qu'elles appliquent ». Après de longues explications, le comité de direction choisit malgré tout de renouveler sa « foi absolue et motivée en ce qui existe dans les enfants eux-mêmes et qui doit les amener à développer leurs qualités purement humaines : nous entendons celles qui sont fondées sur la reconnaissance des besoins, des droits et véritable bien de semblables, à condition qu'on laisse aux enfants une liberté suffisante et progressivement étendue<sup>8</sup>. »

Par ailleurs, le bilan très mitigé du camp international d'enfants, qui s'est effectivement déroulé à Moulin-Vieux entre le 1<sup>er</sup> et le 30 août 1949, ne fait que renforcer les dissensions autour du modèle de *self-government*. Outre les problèmes de différences d'âge et de compréhension linguistique, certains rapporteurs de l'expérience évoquent l'aspect fermé de la République d'enfants admettant difficilement la pénétration d'étrangers, critiquant le collectivisme à outrance ou bien les dérapages autoritaires exercés par le couple Julien pour arbitrer les débats entre « républicains » et le groupe des « internationaux »<sup>9</sup>. De fait, une dernière expérience sera encore tentée l'année suivante au Luxembourg avant d'être définitivement abandonnée.

### 3. Les fissures de la guerre froide

Outre les divergences de conception sur les communautés d'enfants selon les pays, la diffusion du modèle se heurte aux nouvelles frontières politiques dessinées par la guerre froide qui provoquent par ricochet des tensions au sein des organismes qui se veulent d'envergure internationale. La première répercussion tangible de cet état de fait pour la FICE se joue en octobre 1949, durant la deuxième conférence d'experts et de directeurs de communautés d'enfants organisée à Charleroi en Belgique. Elle se cristallise autour de la question des 27.000 enfants grecs qui auraient été déportés par le parti communiste grec en repli à la fin de la guerre civile en Bulgarie, en Hongrie, en Yougoslavie mais surtout en Roumanie et en Tchécoslovaquie où auraient été créés des institutions d'enfants, souvent dans d'anciens châteaux qui, en adoptant la forme de collectivités ou de village fortement référencés à Makarenko, peuvent prétendre répondre à la définition des communautés. Ces collectifs avaient d'ailleurs bénéficié d'une première aide de l'UNESCO de 10.000 dollars. Or, pour la première fois au congrès de Charleroi, deux représentants du gouvernement officiel de la Grèce, le docteur Demetro Karanicas professeur de criminologie à

---

<sup>8</sup> UNESCO 370.185.

<sup>9</sup> Voir la chemise sur le camp de Moulin-Vieux (UNESCO 370.185).

l'université de Thessalonique et M. Makris, assistent aux débats et en profitent pour dénoncer avec virulence ce transfert d'enfants qui ne seraient pas des orphelins – ils parlent même de kidnapping –, réclamant leur retour au pays<sup>10</sup>. Leur intervention provoque un débat très animé à forte connotation politique entre les participants et trouve un écho dans un journal canadien *The Ensign*, sous la plume de son envoyé spécial John S. Connolley qui à son tour invoque le parti pris et la main mise des communistes durant cette réunion et suggère l'interruption *sine qua non* des paiements canadiens à l'UNESCO<sup>11</sup>. Bien que cet incident n'ait pas rencontré de suite – même s'il semble qu'il ne soit pas étranger à la démission d'une partie du comité de direction l'année suivante –, il est révélateur des clivages auquel doit se confronter la FICE dans le contexte de la guerre froide, les signes avant-coureurs ne se manifestant pas toujours avec autant d'éclat que durant la conférence de Charleroi.

Malgré les accusations du journaliste canadien, c'est plutôt de l'autre côté du rideau de fer que se trouve cantonné le développement de la Fédération. Alors que parmi les organisations fondatrices de 1948 figurent les colonies d'enfants de la fondation sociale Pax (Gaudiopolis, la ville des garçons, à Budapest, et Tildy Zoltane, la ville des filles, à Pilis), que par la suite des contacts suivis sont établis avec des experts de l'enfance tchèques, hongrois et polonais et que sont recensées de nombreuses communautés d'enfants de l'URSS et des pays de l'Est, considérées comme répondant aux critères de Trogen, aucunes d'entre elles ne feront acte d'affiliation. Par ailleurs, selon la politique de la chaise vide, les deux places réservées au sein comité de direction pour des représentants d'Europe centrale ne seront jamais occupées au grand dam du président Robert Préaut qui affirme que, sans eux, « cette "internationale de l'enfance" que l'on veut créer ne mériterait pas véritablement son nom »<sup>12</sup>. Aucun d'entre eux non plus ne participe aux stages et aux camps internationaux, les deux seuls polonais envoyés au camp d'enfants de Moulin-Vieux en juillet 1949 sont en fait deux petits réfugiés recueillis antérieurement au village Pestalozzi de Trogen, avant qu'ils ne soient « retirés pour des motifs politiques » l'année suivante avec leurs homologues hongrois, ainsi que l'indique le Dr Elisabeth Rotten (chef de l'office d'échanges culturels du Don Suisse et une des fondatrices du village Pestalozzi) durant la 2<sup>e</sup> séance plénière de l'assemblée générale de la FICE qui se déroule le 28 septembre 1950 à Lyon<sup>13</sup>.

#### **4. Antenne française ou groupement national ?**

Malgré les difficultés rencontrées pour son extension en Europe de l'Est, la FICE poursuit son objectif premier formulé dans les statuts qui est de recenser les organisations susceptibles d'entrer dans le cadre de la définition des « communautés d'enfants » et par le biais d'un fichier central de les mettre en liaison les unes avec les autres. Pour parvenir à cette fin, le comité de direction de la Fédération nommé à Trogen décide en janvier 1949 de susciter la création de comités nationaux pouvant servir de relais efficaces. Ce choix, qui pourrait paraître paradoxal, de tisser un réseau international par le biais d'organismes de coordination nationaux se situe dans la droite ligne de la politique de développement de l'UNESCO. L'article VII de l'acte constitutif en 1946 stipulait en effet que :

« chaque État membre prendra les dispositions appropriées à sa situation particulière pour associer aux travaux de l'Organisation les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture, de préférence en constituant une commission nationale où seront représentés le gouvernement de ces différents groupes. [...] Les commissions nationales seront un lieu de dialogue entre le gouvernemental et le non-gouvernemental dans les pays. Leur rôle n'est pas diplomatique - il existe pour cela une représentation des États au Siècle -

<sup>10</sup> Voir le compte-rendu de la conférence des experts et directeurs de communautés d'enfants qui se déroule à Charleroi les 10-11 octobre 1949 ; ainsi que le compte rendu de l'entretien de Ilios Yannakis par Alexis Rosenzweig, « Petite histoire des grecs dans la Tchécoslovaquie communiste », Radio Praha, 1<sup>er</sup> et 8 mai 2006.

<sup>11</sup> Traduction de l'article donnée dans : UNESCO 370.185.

<sup>12</sup> Compte rendu de l'AG de la FICE à Charleroi octobre 1949 (UNESCO FICE/AG.1//SR.1 (prov))

<sup>13</sup> Compte rendu de l'AG de la FICE à Lyon (UNESCO FICE/AG.2//SR. 1-2-3-4).

mais davantage axé sur le contenu des activités et sur la réussite de ce facteur déterminant qu'est le partenariat intellectuel<sup>14</sup>. »

L'UNESCO se dote ainsi d'organes de liaison avec les différentes expériences qui se développent dans chaque pays, mais elle institue aussi par là-même un interlocuteur de poids, parfois même obligé, pour toute action menée en son nom. Se pose alors le problème du rapport entre l'action et les positions de l'UNESCO au niveau international et leur application dans un contexte national. L'organisme français créé en 1946, est l'une des premières commissions. Suivant l'énoncé de l'acte constitutif de l'UNESCO, elle fait appel aux représentants des organismes et des associations dont la vocation correspond aux objectifs de l'UNESCO (le Collège de France, les universités, les artistes, les conservateurs...), ainsi qu'à un certain nombre d'experts siégeant à titre personnel (certains prestigieux comme Albert Camus). Elle dispose par ailleurs d'un secrétariat permanent et sollicite alors, dans la proportion d'un tiers de ses membres, des fonctionnaires appartenant à divers ministères (Affaires étrangères, Education nationale, Jeunesse et Sports, Information, Affaires culturelles, secrétariat d'Etat chargé de la Coopération, délégation générale à la Recherche scientifique). Cette inter-ministérielle n'est qu'apparente : le comité permanent de la Commission française est composé aux trois quarts de fonctionnaires de l'Education nationale et surtout, elle est hébergée au Quai d'Orsay, au sein du ministère des Affaires étrangères, qui exerce ainsi de fait une véritable tutelle sur l'organisation<sup>15</sup>. Le président de la Commission est par exemple élu mais doit être approuvé par le gouvernement. Selon Yves Brunsvick, « il est donc en liberté surveillée et sa marge de manœuvres est étroite »<sup>16</sup>. Cette tutelle s'avérera d'autant plus stricte dans le contexte de la guerre froide et de la décolonisation. Le rôle de la Commission oscille donc entre celui « d'agent d'exécution » pour le déroulement de certaines activités programmées par l'UNESCO, et celui de contrôle sur les dites activités au cas où elles porteraient atteinte à la Sécurité nationale. Dans ses statuts elle a en effet la double fonction de « veiller, sur le plan national, à l'exécution des décisions prises par la Conférence générale de l'UNESCO » et de « donner son avis au Gouvernement sur le programme et les activités de l'UNESCO ». L'influence de la Commission sur les activités de l'UNESCO et du ministère des Affaires étrangères est cependant à mesurer par l'envergure modeste de l'organisation, comme en témoigne Yves Brunsvick : « La Commission au départ c'était tout petit, j'avais une secrétaire et Mme Ranson qui était mon assistante. Aujourd'hui, on est dix-huit<sup>17</sup>. »

De fait, la première réunion des organisations s'intéressant aux communautés d'enfants en vue de la formation d'un comité national se déroule au ministère des affaires étrangères, sous l'égide de la commission nationale française. Bien que, à part le Docteur Robert Préaut, aucune des personnalités présentes n'aient assisté à la conférence de Trogen, c'est bien dans cette filiation directe que s'orientent les débats. Après un rappel de la définition des communautés d'enfants, il est décidé de procéder au plus vite à un travail de détection des institutions françaises existantes et de créer sous la forme de la loi de juillet 1901, une association nationale des communautés d'enfants (ANCE) qui apparaît bien au départ comme une émanation de la FICE.

Dès l'année suivante, la relation entre les deux organismes a considérablement changé d'autant que le siège juridique de la FICE qui avait été établi à Trogen, s'est dédoublé entretemps d'un secrétariat administratif à Paris, au siège de l'UNESCO. Lors de la réunion du comité de direction de la FICE à Paris le 2 février 1950, les discussions sur les liens que cette dernière doit entretenir avec ses comités nationaux révèlent des tensions sous-jacentes dans ses rapports avec l'ANCE française. Contrairement à ses homologues Américaine, Anglaise, Belge, Italienne et Suisse qui sont encore balbutiante et font figure de sections, l'ANCE française, forte de 55 communautés affiliées, revendique une identité propre et une certaine autonomie. Face aux critiques sur les libertés prises dans la rédaction des statuts, son président Jean Roger - instituteur, membre des

---

<sup>14</sup> Brochure *La CNF UNESCO*, datée de 1996, voir Mathias Gardet, *Les Clubs UNESCO ou comment fédérer un idéal*, rapport d'étude financé par la Fédération française des clubs UNESCO, Paris 1999, 128 p.

<sup>15</sup> Elle déménagera par la suite en même temps que le ministère rue La Pérouse.

<sup>16</sup> Yves Brunsvick, notes prises à partir de l'interview du 30 septembre 1996.

<sup>17</sup> *Ibid.*

centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), et directeur du Chalet de Cernay près de Ermont en Seine et Oise – oppose les comités nationaux qui ne sont que des sections de la FICE et n'ont donc pas besoin de statuts propres et ceux comme le sien qu'il définit comme « des entités séparées possédant des caractéristiques différentes dues à la culture ou à l'ordre social du pays où ils sont situés<sup>18</sup>. » Tout en souhaitant maintenir un climat de confiance avec la fédération internationale, elle souhaite éviter que l'activité des deux secrétariats continue à prêter confusion et que la responsabilité de toute manifestation organisée sur le territoire français soit dorénavant partagée par l'ANCE et la FICE. Cette affirmation identitaire se confirme au congrès de la FICE du 24 au 29 septembre 1950 à Lyon, qui entérine un changement des statuts généraux selon lesquels cette dernière devient une fédération d'associations nationales et non plus une fédération de communautés d'enfants<sup>19</sup>.

De fait en l'espace de quelques années, tout en conservant des rapports étroits avec la FICE, l'ANCE s'éloigne de plus en plus nettement de la représentation française et des orientations de Trogen quant au recensement des communautés d'enfants. Il ne s'agit plus tant de traquer les collectivités d'enfants répondant à la définition originale, mais de se positionner avec force dans le panorama des institutions prenant en charge les enfants inadaptés. Entre 1949 et 1952, la question de la participation des enfants et des innovations pédagogiques prônées à Trogen passe au second plan, pour défendre progressivement la constitution d'une organisation nationale regroupant les maisons d'enfants gérées principalement par des instituteurs spécialisés revendiquant un idéal laïque et revendiquant une place prépondérante du ministère de l'Éducation nationale tant au niveau de la tutelle administrative et financière que de la formation du personnel<sup>20</sup>. Durant la réunion du bureau du 7 mars 1952 qui fixe le programme d'action pour toute l'année, il est ainsi décidé que « toutes les maisons où l'instituteur et l'éducateur sont présents et exercent leur mission » auront leur place au sein de l'association et qu'« il ne faut pas prétendre que toutes deviendront Républiques d'enfants »<sup>21</sup>. L'intervention de Charles Fortier<sup>22</sup> à l'assemblée générale de l'ANCE en 1952 est représentative de cette évolution :

« Pour moi – et je pense aussi pour tous – qu'est-ce que l'ANCE depuis mars 1950. C'est la réunion librement consentie, dans un but de progrès éducatif, de certains responsables de collectivités permanentes d'enfants, ces collectivités permanentes étant, en principe, exclusivement celles qui répondent à la définition de la communauté. [...] Cette définition c'est donc l'axe de rassemblement des membres de l'ANCE, et le catalyseur de leur action. On ne peut nier que l'idée soit extrêmement généreuse et séduisante. On ne s'étonne pas que, lancée avec la foi et le dynamisme admirables du promoteur de l'ANCE, elle ait immédiatement provoqué des adhésions en grand nombre. J'ai donné la mienne dans cet élan d'enthousiasme, peut-être davantage par sentiment que par logique. Je ne l'ai jamais regretté. Mais, le premier temps d'euphorie passé, les inquiétudes sont venues et elles n'ont pas cessé. Je vais essayer d'expliquer pourquoi. Si large que soit la définition de l'ANCE dans l'esprit de ceux qui l'ont remaniée pour rendre l'adhésion possible au plus grand nombre, elle m'est petit à petit apparue beaucoup trop étroite pour assurer à l'association le rayonnement qu'elle mérite. »

Tout en rendant hommage à l'idéal proclamé à Trogen dont il trouve la « conception séduisante », il fait appel au principe de réalité, affirmant qu'appliquée avec rigorisme la définition de Trogen « réduirait l'ANCE à une dizaine de membres ». Selon lui, bien peu de réalisations sont parvenues à

---

<sup>18</sup> 6<sup>e</sup> session du comité directeur de la FICE tenue à la Maison de l'UNESCO de Paris, 2 février 1950, UNESCO-FICE/CD.6/SR.2, p. 3

<sup>19</sup> *Vers l'éducation nouvelle*, rubrique « information », n°48, décembre 1950, p. 35

<sup>20</sup> Gardet M. (2003).

<sup>21</sup> Compte rendu de la réunion dans le 1<sup>er</sup> registre des réunions de l'ANCE, 1949-1955.

<sup>22</sup> Charles Fortier, devenu secrétaire général de l'ANCE avait fondé avec sa femme en 1945 une école de plein air pour les enfants ardennais près de Rethel, qu'il avait transformé par la suite en aérium pour obtenir des financements du ministère de la Santé : Fortier C. (1998).



ce stade d'organisation, à commencer par son aérium, qu'il qualifie de « maison sympathique » sans être une « vraie communauté »<sup>23</sup>.

## 5. De l'enfant victime de la guerre au vagabond prédélinquant ou la recherche d'une nouvelle clientèle

L'évolution propre à l'ANCE française, qui conduit à une extension des critères de Trogen et à une dilution de l'idéal pédagogique de participation active des enfants à la vie de la communauté prônée au départ, pour des formes plus traditionnelles de prises en charge de l'enfance inadaptée, déteint elle-même sur les orientations données par la FICE. Une des raisons premières de ce changement de cap est due à la survie à long terme de ces villages créés dans la conjoncture très particulière de l'immédiat après-guerre pour une population qui est appelée par nature à disparaître. L'élan de solidarité pour les enfants victimes de la guerre ne peut s'inscrire que dans une courte durée, une fois le conflit mondial terminé. Malgré l'ampleur de la reconstruction à entreprendre et le nombre très élevé d'orphelins, de vagabonds et sans foyer répertoriés au lendemain de la guerre, la mobilisation tant financière qu'humaine se concentre sur quelques années. Plusieurs organismes internationaux, créés pour répondre à cette situation d'urgence, se dissolvent une fois l'urgence passée, c'est le cas par exemple de l'Organisation internationale des réfugiés (OIR) et du Conseil international provisoire pour le relèvement de l'éducation (TICER), qui disparaissent dès le début des années 1950. L'enfance victime directe de la guerre a elle-même grandit tant bien que mal et, si tous les problèmes sociaux et familiaux que l'on avait considéré comme étant engendrés ou aggravés par la conflagration mondiale n'ont pas disparu, les liens de cause à effet finissent eux-mêmes par se distendre.

En choisissant comme thème central de sa seconde conférence d'experts et de directeurs de communautés la question des bandes d'enfants, la FICE pointe certes la recrudescence du phénomène liée à cette période de l'après-guerre, mais aussi réamorce une problématique beaucoup plus ancienne, celle du vagabondage des mineurs, qui avait donné lieu à des politiques et des expériences de prises en charge très éloignée de celle des villages d'enfants. De fait les invités d'honneur pour coordonner et amorcer le débat sont des personnalités fortement mobilisées sur d'autres terrains qui ne rejoignent pas forcément la philosophie de Trogen. Jean Chazal de Mauriac, juge des enfants avant la lettre, s'intéresse pour sa part depuis l'entre-deux-guerres à la réforme de la justice des mineurs et à la cause de la délinquance juvénile. Il avait été missionné sous Vichy à la coordination des différents services ministériels et à l'organisation administrative du secteur qui se détache avec peine de l'Administration pénitentiaire. Paul Lelièvre, tout jeune directeur du centre de rééducation de Ker-Goat près de Dinan en Bretagne créé en 1940, symbolise par excellence cette volonté de changer l'image des anciennes institutions pour jeunes détenues datant du XIX<sup>e</sup> siècle, qui avait été dénoncées par une vaste campagne des années 1920-1930, comme étant des « bagnes d'enfants ». Ker-Goat (en breton « la maison des bois ») offre en contrepoint la vision bucolique de « la prison, où les barreaux sont les arbres de la forêt<sup>24</sup> » : des baraquements sur la lande où des jeunes, confiés par les tribunaux, organisent des fêtes et surtout chantent dans une chorale, qui devient d'autant plus célèbre qu'elle semble incarner dans la réalité celle jouée par les petits chanteurs à la Croix de bois dans la film à grand succès *La cage aux rossignols*<sup>25</sup>, qui raconte justement la rédemption par la musique de jeunes petits voyous. Paul Lelièvre, ancien employé de la poste, de par son jeune âge (19 ans, donc mineur, à son arrivée en 1941 comme éducateur adjoint) et son appartenance au mouvement des éclaireurs de France personnifie la nouvelle figure du rééducateur, qui deviendra éducateur spécialisé, censée remplacer celle du maton de la Pénitentiaire. La légende dorée qui entoure le centre de Ker-Goat<sup>26</sup> - qui

<sup>23</sup> Compte rendu de l'intervention de Charles Fortier, 28 janvier 1952, figurant dans le 1<sup>er</sup> registre des réunions de l'ANCE, 1949-1955.

<sup>24</sup> Joubrel H. (1945), p. 13. Ce livre a été en son temps presque un *bestseller* et a été à l'origine de nombreuses vocations d'éducateurs.

<sup>25</sup> Un film de Jean Dreville, France, 1945, avec l'acteur Noël-Noël, qui a connu récemment un remake à succès sous le nom de *Les Choristes*.

<sup>26</sup> Gardet M. (2002).

occulte en grande partie les graves difficultés financières du début - et la renommée de sa chorale, qui donne même en 1948 une tournée en Suisse, n'en fait pas pour autant une communauté d'enfants modèle Trogen. Preuve en est que malgré la célébrité déjà acquise, il ne figurait pas parmi les invités, ce qui peut s'expliquer par son appartenance à une autre famille de pensée, moins laïque, proche des courants du christianisme social, plus judiciaire qu'Éducation nationale, la profession d'éducateur spécialisé venant s'opposer à celle d'instituteur<sup>27</sup>. Le troisième invité, Maurice Dacier-Flaque, président des équipes d'amitié, représente le courant de la prévention spécialisée dont le principal objectif est d'agir *in situ* auprès des jeunes des quartiers, d'éviter par leur action toute forme de placement et donc la coupure avec leur milieu d'origine<sup>28</sup>.

Cet éloignement apparent des problématiques diminue au cours des années, les Républiques d'enfants comme celle de Moulin-Vieux, qui n'avaient accueilli au départ que des réfugiés des différents conflits, doivent renouveler leur politique de recrutement une fois que la première génération de petits républicains a pris son envol, tant au niveau familial que professionnel. La bande dessinée autobiographique, en quatre tomes, conçue et fabriquée par les enfants de Moulin-Vieux, sous la direction du couple Julien (« Patoche » et « Maman »), raconte de façon très explicite ce changement de cap. Alors que le profil des premiers arrivés au camp de 1946, les Dédé, Fofu, Lucien, Robert... est dessiné dans un décor à feu et à sang, la quatrième partie montre le départ vers la ville des anciens ou leur changement de statut - de pensionnaires à éducateurs, maîtresses de maisons ou bâtisseurs - ainsi que la difficile recherche de nouvelles recrues, « Ernest », « Victor »... dont les histoires de vie n'ont plus rien à voir avec des faits de guerre pour rejoindre celle de l'enfance dite malheureuse ou inadaptée : père alcoolique et violent, mère peu aimante ou bien parents séparés, père absent et mère un peu trop volage. La seconde république qui est invitée à se former en conclusion du quatrième tome<sup>29</sup> ressemble de plus en plus à une maison d'enfants à caractère social, MECS. Les « cas sociaux », ces « enfants sensiblement normaux qui, du fait des circonstances ou de leurs conditions de milieu, ont besoin d'assistance », pas suffisamment malade pour être pris en charge par la Santé, ni suffisamment délinquant pour l'être par la Justice, sont le nouveau « *no man's land* de la misère, de l'ignorance et du malheur » dénoncé à la fin des années 1940 par le médecin psychiatre Louis Le Guillant<sup>30</sup>. Dans la lutte pour la reconnaissance d'un statut, ces maisons d'enfants semblent y avoir perdu un peu de leur « âme », une fois disparues les « créations éphémères de l'après-guerre » :

« Peut-être surprendrons-nous certains lecteurs en leur apprenant que, derrière l'expression "maison d'enfants", très "éducation nouvelle", existent concrètement et quasi exclusivement les orphelinats traditionnels, quelques soixante mille lits en France. Nous ne dirons rien de ces œuvres que chacun connaît plus ou moins et dont certaines demeurent dans des modes de vie clos et archaïques, alors que d'autres, au contraire, jouent à fond la carte du progrès technique<sup>31</sup>. »

## 6. La fin d'une utopie

En 1950, paraît un ouvrage collectif sur *Les maisons d'enfants*, édité par les Presses universitaires de France. Alors que l'on y retrouve un grand nombre de militants de la FICE et de L'ANCE comme Ernest Jablonski dit Jouhy, Fernand Cortez ou Simonne Lacapère, le modèle de la communauté d'enfants semble effacé derrière cette nouvelle terminologie de « maison d'enfants » et l'idéal pédagogique de *self-government* est remplacé par la défense d'un statut professionnel spécialisé pour les instituteurs qui risqueraient d'être concurrencé par l'apparition du nouveau métier d'éducateur. Alfred Brauner lui-même, bien qu'il ait créé avec sa femme Françoise en 1938 une République d'enfants au château de la Guette pour de jeunes juifs ayant fui l'Allemagne au lendemain de la « nuit de Cristal », évoque dans ce même ouvrage l'« extension endémique » des communautés d'enfants depuis la dernière guerre, « en baptisant à tort et à travers leur entreprise

<sup>27</sup> Gardet M. (2009).

<sup>28</sup> Tétard F., Peyre V. (2006).

<sup>29</sup> *Histoire d'une amitié, la république d'enfants*, tome 1, « Les origines » et tome 4, 1952.

<sup>30</sup> Revue *Enfance*, n°5, avril-décembre 1949, pp. 376-393

<sup>31</sup> *Ibid.*

tantôt cité, tantôt république », ou bien encore « village d'enfants ». Il s'inquiète en particulier de l'usage généralisé de ce qu'il appelle des méthodes factices : « *self-government* des enfants », « monnaie intérieure », « tribunal d'enfants », avec « conseil municipal », « petit maire de quatorze ans avec écharpe tricolore », caricaturant la société des adultes. Sa dénonciation se fait d'autant plus vive qu'il pointe que toutes ces initiatives se font en « vase clos et que la meilleure astuce pédagogique ne remplace pas le monde réel »<sup>32</sup>.

Le « premier temps d'euphorie passé » évoqué par Charles Fortier, il ne semble donc plus rester grand-chose de l'utopie pédagogique du départ. Les premières pistes offertes dans le cadre de ce symposium laissent encore de nombreux points aveugles qui ne pourront être comblés que par une prosopographie précise des différents acteurs de cette aventure de Trogen. Leurs trajectoires personnelles souvent marquées par la période de la guerre se rejoignent-elles pour autant sur le plan idéologique et politique ? Il faudrait aussi pouvoir disposer de monographies plus nombreuses des expériences cataloguées durant cette brève période de la fin des années 1940 jusqu'au milieu des années 1950 comme communautés d'enfants, afin de mieux saisir les héritages plus anciens, les références, leurs évolutions et adaptations au fil du temps. Peut-être pourrions-nous alors décrypter ce rendez-vous manqué des années 1950 qui signe progressivement l'échec d'un modèle éducatif qui pourtant bénéficiait en France dans l'immédiat après-guerre non seulement d'un engouement chez les professionnels de terrain mais aussi d'un soutien hiérarchique de poids au sein du ministère de l'Éducation nationale et même dans les autres ministères décisionnaires de cette politique de l'enfance inadaptée.

Toujours est-il que le cri d'alarme lancé il y a soixante ans par Alfred Brauner sur la prolifération des communautés et républiques d'enfants et les risques de dérives qu'ils comportent, nous laisse aujourd'hui perplexe tant ces expériences originales semblent avoir laissé peu de traces. À l'exception d'un usage récent et politico-démagogique, des conseils d'enfants et de jeunes, les notions de républiques ou de villages d'enfants n'éveillent presque plus aucun écho et encore moins ceux de « monnaies intérieures » et de « tribunaux d'enfants ». Que sont-elles devenues ?

## 7. Bibliographie

- Bill, A. (1948). Self-government and community in the national houses of Pestalozzi children's village. *The new era in home and school*, 29(8), pp. 182-183
- Brauner, A. (1950). Méthodes factices en maison d'enfants. In Le Guillant L. & Cortez F. & al. (Ed.). *Les Maisons d'enfants* (pp. 43-52). Paris : Presses universitaires de France.
- Brosse, T. (1949). *Enfants sans foyer : compte rendu des travaux de la conférence des directeurs de communautés d'enfants*. Paris : Ed. Unesco.
- Faron, O. (2001). *Les enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la Nation de la Première Guerre mondiale (1914-1941)*. Paris : La Découverte
- Fortier, C. (1998). Les Sylvains, co-fondateurs de l'ANCE et de la FICE. numéro spécial de *Mouv'Ance* sur le cinquantenaire de l'ANCE, pp. 10-11.
- Gardet, M. (2002). Ker Goat / Belle-Ile : deux centres mythiques. *Revue Le temps de l'histoire-RHEI*, 4, pp. 157-168
- Gardet, M. (2003). L'Association nationale des communautés d'enfants et les écoles de plein air. D'un idéal de vie à un idéal laïque (1949-1959). In Lerch, D. & Chatelet, A.-M. & Luc, J.-N. (Ed.). *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XXe siècle* (pp. 247-254). Paris : éditions La Recherche.
- Gardet, M. (2009). Éduquer ou instruire. Instituteurs et éducateurs spécialisés : Le choc des cultures. *Diversité (Ville, école intégration)*, 158, pp. 122-128.
- Joubrel, H. (1945). *Ker Goat. Le salut des enfants perdus*. Paris : Editions familiales de France.

---

<sup>32</sup>. Brauner A. (1950).

Tétard, F. & Peyre, V. (2006). *Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée*. Paris : La Découverte.